

Actualité

PROMOTION ET PROTECTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Un cadre de référence mis en place au Togo

Le Document de la Stratégie Nationale de Protection et de Promotion des Personnes Handicapées au Togo (SNPPPH) a été validé, lors d'un atelier de deux jours tenu les 28 février et 1^{er} mars 2013 à l'hôtel Acropolis à Lomé. Cette stratégie est un cadre de référence énonçant une vision consolidée et globale à long terme pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.



La ministre Ameny (micros) ouvrant les travaux de l'atelier. Elle est entourée de Mme Tay et de M. Karimu Wasiyou, Directeur des personnes handicapées.

Plusieurs responsables relevant des institutions étatiques et de la société civile ont pris part à cet atelier de deux jours sur la SNPPPH. Le document est élaboré par l'Etat togolais en collaboration avec Plan

Togo, la FETAPH et l'ONG allemande CBM.

Par ce document, le Togo fait partie des pays disposant des cadres de protection et de promotion des personnes en situation du handicap.

La mise en œuvre de ses actions lui permettra d'honorer ses engagements internationaux.

Le document validé traite des contextes administratif, économique, politique et social du Togo. Il fait cas de la situation des personnes handicapées au Togo et présente un aperçu sur le développement inclusif dans le pays et sur les mécanismes de protection et de promotion des personnes handicapées. La stratégie fait aussi cas des atouts, opportunités, contraintes et menaces en matière de protection des personnes handicapées dans le pays. Elle définit ses orientations, objectifs, axes stratégiques, etc.

Le gouvernement qui en est l'initiateur, compte d'ici 2015, faire jouir les personnes handicapées de leurs droits fondamentaux et les faire participer pleinement au processus de développement du pays. Il veut ainsi contribuer à protéger et à promouvoir les droits des personnes handicapées, sans discrimination en tenant compte de leurs besoins spécifiques dans tous les secteurs de la vie nationale.

Selon la ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Mme Afi Ntifa Aményo, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, face au nombre

(Suite Page 3)

MISE EN ŒUVRE DE LA CDPH AU TOGO

Des cadres de l'administration outillés sur le mécanisme d'élaboration du rapport initial

L'article 35 alinéa 1 de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées fait obligation à chaque Etat partie de présenter au Comité des Droits des Personnes Handicapées, par l'intermédiaire du Secrétaire général de

l'ONU, un rapport détaillé sur les mesures qu'il a prises en vertu de la présente Convention et sur les progrès accomplis à cet égard, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de cet instru

(Suite Page 3)

Le groupe de plaidoyer de la FETAPH a adopté son plan d'action pour l'année 2013

Le groupe de plaidoyer de la Fédération Togolaise des Associations de personnes Handicapées (FETAPH) s'est réuni le 24 janvier 2013 en atelier à l'hôtel Saint Georges de Tsévié, ville située



Le directeur de cabinet Koffi Gani (au centre) a ouvert les travaux de l'atelier.

à une trentaine de km au nord de Lomé. Il s'était agi pour la vingtaine de membres présents à cette assise de faire le bilan des activités écoulées et de prévoir les actions à mener pour l'année 2013.

A l'issue des travaux, les participants se sont accordés sur un plan d'action subdivisé en cinq volets. Comme actions à entreprendre cette année, ils ont prévu : d'obtenir l'adoption de la loi de protection sociale des personnes handicapées, de travailler à la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées, de mobiliser des fonds propres pour la FETAPH, de réfléchir sur la question d'accessibilité et d'y formuler des

approches de solutions ; enfin de plaider pour rendre inclusifs les programmes publics d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Il convient de rappeler que c'est en 2010 que le groupe de plaidoyer a été mis en place par la FETAPH. Cadre de concertation composé de l'ensemble des acteurs clés intervenant dans le domaine du handicap en vue de mener des actions de plaidoyer vis-à-vis des autorités nationales et locales, il est composé de la FETAPH et des partenaires techniques et financiers à savoir : Handicap International, CBM, Plan Togo, GIZ, le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Très actif à ses débuts, ce

groupe de plaidoyer n'a pu se réunir ces derniers moments en raison des priorités au niveau des différents partenaires.

La rencontre de Tsévié était donc l'occasion, selon le directeur de programme de la FETAPH, M. Palcbawy Katatchom, « de booster » le groupe et d'amener les membres à s'accorder sur un plan d'action à mettre en œuvre pour l'année en cours, en vue de renforcer la contribution de la société civile travaillant dans le domaine du handicap à l'inclusion des politiques et programmes publics en faveur des personnes handicapées au Togo.

A l'ouverture des travaux, le directeur de cabinet du ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, M. Koffi Gani, s'est félicité de cette « entreprise » qui « ne peut que recevoir l'appui total et permanent du gouvernement ». Il a exprimé sa « profonde et sincère gratitude » aux partenaires qui soutiennent sans cesse la société civile travaillant dans le domaine du handicap au Togo.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FOAPH A DAKAR

M. AYASSOU élu Secrétaire général

Notre compatriote Komivi Germain Ayassou, Président du conseil d'administration de la FETAPH, a été élu, en décembre 2012, lors d'une assemblée générale extraordinaire à Dakar au Sénégal, Secrétaire Général de la Fédération Ouest Africaine des Associations de Personnes Handicapées (FOAPH) pour un mandat de 4 ans. Un honneur de taille pour le Togo, mais aussi pour la FETAPH et ses partenaires techniques et financiers. C'est pour partager cette bonne nouvelle avec la communauté nationale que la FETAPH a organisé, le 15 mars 2013, une conférence de presse à l'hôtel Acropolis de Lomé. La conférence, qui a réuni les responsables

de la Fédération et des représentants de ses partenaires, a également donné l'occasion de faire connaître le travail collectif dont le couronnement



M. Ayassou (à droite) apportant des précisions sur son élection.

est l'adhésion du gouvernement togolais aux préoccupations des personnes handicapées.

(Suite Page 3)

Sommaire

- 1- **PROMOTION ET PROTECTION DES PERSONNES HANDICAPEES**
Un cadre de référence mis en place au Togo P. 1
- 2- **Le groupe de plaidoyer de la FETAPH a adopté son plan d'action pour l'année 2013** P. 2
- 3- **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA FOAPH A DAKAR**
M. AYASSOU élu Secrétaire général P. 2
- 4- **FOOTBALL / TOURNOI D'INTEGRATION SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES**
Le Lycée d'Agoè Ouest remporte la 4^e édition P. 8

MISE EN ŒUVRE DE LA CIDPH AU TOGO**Des cadres de l'administration outillés sur le mécanisme d'élaboration du rapport initial***(Suite de la Page 1)*

ment juridique. Le Togo a ratifié ladite Convention le 1^{er} mars 2011, donc



Vue partielle des cadres de l'administration lors de l'assise.

deux ans bientôt. Il va de soi que ce pays enclenche, dès à présent, le

processus d'élaboration de son rapport initial.

Dans cette perspective, le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale en collaboration avec la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) et avec l'appui financier de Plan Togo a initié, les 21 et 22 février 2013 à l'hôtel Acropolis à Lomé, un atelier de formation de 34 points focaux des différents ministères

concernés par la thématique du handicap. Objectif, initier ces cadres de l'Ad-

ministration aux techniques d'élaboration du rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention. C'est chose faite aujourd'hui. Au cours de ces deux jours d'échanges et d'intenses travaux, les participants ont été outillés sur le mécanisme d'élaboration dudit rapport. Désormais, ils sont à même de produire ledit rapport puisqu'ils maîtrisent les différentes phases du processus d'élaboration et sont au parfum des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette Convention.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Action sociale M. Koffi Gani a ouvert les travaux de l'atelier en présence du directeur des personnes Handicapées, M. Wasiyou Karimu et du président de la FETAPH, M. Komivi Ayassou.

M. AYASSOU élu Secrétaire général de la FOAPH*(Suite de la Page 2)*

Non voyant de son état, M. Ayassou a saisi l'occasion pour se réjouir de cette promotion qui, selon lui, fait honneur à la FETAPH et à travers elle le Togo. Il a fait une brève présentation de la FOAPH avant de retracer le cheminement qui a abouti à la tenue de la dernière assemblée de la fédération ouest africaine. Créée en 1981 au Togo, la FOAPH est tombée en léthargie durant 7 ans et même son bureau de Bamako fermé, en raison du retrait de ses partenaires. C'est en août 2012 que ses activités ont été relancées et ont abouti à l'assemblée générale de Dakar dont l'issue est l'élection de 5 mem-

bres du Comité exécutif, Comité dans lequel notre compatriote occupe le poste de secrétaire général.

Après avoir relevé les défis qui attendent désormais le nouveau comité exécutif de la FOAPH, il a plaidé pour que les partenaires dont l'apport inestimable a permis de relancer la Fédération sous régionale, continuent de lui apporter leur appui.

Le Directeur des personnes handicapées, M. Karimu Wasiyou et le Directeur de programme de la FETAPH, M. Palacbawy Katatchom, se sont succédé pour se féliciter de la reconnaissance faite à notre compatriote, indiquant que l'élection de M. Ayassou est la preuve de l'excellent travail qu'abat la FETAPH dans la

promotion des droits des personnes handicapées au Togo.

Même son de cloche chez les partenaires que sont CBM et CNAO qui ont promis d'apporter leur soutien à la manière des fédérations en Afrique de l'Ouest.

Il faut rappeler que la tenue de cette assemblée générale extraordinaire a été rendue possible grâce à l'appui de Handicap International à travers le Projet DECISIPH.

Un long échange avec les journalistes a mis fin à la conférence de presse.

Le président actuel de la FOAPH est le Nigérien Maïga Idriss.

Un cadre de référence mis en place au Togo*(Suite de la Page 1)*

très significatif de personnes handicapées au Togo (900.000), selon le rapport mondial sur le handicap publié en 2011 par l'OMS et la Banque Mondiale, il n'est plus possible d'envisager un développement humain durable sans la prise en compte des besoins de cette catégorie de personnes. C'est à cet égard que son département, en collaboration avec la FETAPH, a initié le projet de suivi de la

mise en œuvre de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées au Togo, dont l'un des volets est la présente stratégie.

La chargée de programme de CBM pour le Togo-Bénin, Mme Laure Akofa Tay a fait le bilan des 30 ans d'intervention de son institution au Togo, aux côtés des partenaires locaux, pour la mise en œuvre de projets visant la prévention du handicap ainsi que la réadaptation à base communautaire des personnes handicapées.



Directeur de publication

Palacbawy KATATCHOM

Rédacteur en chef

Somdè SEKOU

Comité de rédaction

Marc ANALENE

Lamatou ALLOKPENOU

Yobi KALIFA

Des professionnels de réadaptation et conseillers formés à la prise en charge des enfants pieds bots

La salle de conférence du Centre National d'Appareillage Orthopédique (CNAO) de Lomé a servi de cadre, les 22 et 23 février 2013, à un atelier de formation des médecins, techniciens orthoprothésistes, kinésithérapeutes et travailleurs sociaux sur la prise en charge psychosociale des enfants présentant les pieds bots. L'atelier a réuni 25 participants venus des quatre coins du Togo et des experts étrangers.



Mme Akoua Bowessadjao (2^e à gauche) a présidé la cérémonie d'ouverture des travaux.

Le pied bot, appelé aussi pied bot varus équin, est une anomalie de développement du pied survenant pendant la période fœtale. Il s'agit d'une déformation congénitale, visible dès la naissance. Les pieds et la cheville manquent de souplesse et semblent raidis en mauvaise position.

Le présent atelier est destiné à informer les participants sur le phénomène du pied bot, à leur apprendre la technique de prise en charge médicale et psychosociale des enfants présentant cette pathologie par la méthode

grâce à l'appui financier de l'USAID, a pris en charge gratuitement des enfants de 0 à 24 mois ayant des pieds bots par la méthode PONSETI. Le programme a permis la formation de 3 médecins, 29 professionnels de la réadaptation et 6 travailleurs sociaux

qui ont pris en charge avec succès 145 enfants avec pieds bots. Le

PONSETI, enfin à leur présenter la situation dans le pays.

Au Togo, depuis novembre 2011, le Programme des Incapacités/Traumatismes Prévention et Réadaptation (PITR) en collaboration avec l'ONG CURE International et

programme couvrait quatre villes : Lomé, Sokodé, Kara et Dapaong. Aujourd'hui, dans la perspective de l'ouverture de trois nouvelles cliniques (Atakpamé, Kpalimé et Aného), il semblait indispensable de former de nouveaux agents de santé sur la pathologie, mais aussi de recycler ceux qui y étaient déjà initiés.

La directrice du CNAO et chef du PITR, Mme Akoua Bowessadjao, a remercié les partenaires qui œuvrent dans la prise en charge gratuite des pieds bots au Togo.

Dr Jean-François Negrini, directeur médical du programme pieds bots et de l'hôpital des enfants à Niamey a pris part aux travaux, faisant ainsi profiter aux participants de « son expérience



Un cas de pieds bots.

en matière de prise en charge de pieds bots ».

OGO/ Des sketches sur les droits des enfants handicapés

Pour marquer la journée de l'enfant africain, la direction préfectorale de l'Action sociale et de la Solidarité nationale de l'Ogou a organisé, le 8 août 2012, des sketches à Gléi, localité située à une trentaine de Km au sud d'Atakpamé. A l'occasion, la population a suivi un sketch sur les droits des enfants handicapés et un autre sur l'éducation inclusive, tous présentés par un groupe d'enfants du club Espoir de l'ONG CREJe, suivi d'un commentaire par les enfants eux-mêmes. Comme message à retenir, les enfants ont relevé le sort préoccupant des enfants,

particulièrement les enfants handicapés et la nécessité de les protéger.

Le directeur préfectoral de l'Action sociale et de la Solidarité nationale de l'Ogou, M. Alagbo Dodji et le directeur exécutif de CREJe, M. Ilallou Lawani ont évoqué les causes du handicap en Afrique dont les principales sont les maladies évitables notamment, la poliomyélite, la méningite, le paludisme cérébral, les accidents, les conflits armés, etc.

La FETAPH prépare le rapport alternatif sur la mise en œuvre de la CDPH

Les 21 et 22 février 2013, le gouvernement Togolais a lancé le processus d'élaboration du rapport initial dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de Personnes Handicapées (CDPH) qu'il a ratifiée le 1^{er} mars 2011. Une semaine après, c'est le tour de la société civile, notamment les organisations travaillant dans le domaine du handicap de se réparer à cette « *importante tâche* ». La société civile, elle, élabore un rapport alternatif qui va compléter au rapport initial du gouvernement devant le Comité des Droits des Personnes Handicapées des Nations Unies.

Grâce à l'appui technique de Plan Togo, la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) a organisé, les 25 et 26 février 2013, à l'intention de ses membres, partenaires et

des organisations de la société civile un atelier de formation sur les techniques d'élaboration du rapport alternatif. La réunion, qui

efficacement à l'élaboration du rapport alternatif sur l'état de mise en œuvre de la CDPH au Togo. Le directeur des Personnes



Photo de groupe des officiels et délégués à l'issue de la cérémonie d'ouverture. On reconnaît M. Karimu au centre (1^{er} plan, 4^e de la gauche).

s'est déroulée à l'hôtel Acropolis à Lomé, a réuni 30 délégués. Pendant deux jours, ces leaders d'associations ont été outillés et préparés à contribuer

Handicapées, M. Wasiyou Karimu, en ouvrant l'atelier, a souligné que « *le Togo est entré dans une dynamique irréversible* ».

L'Association Togolaise des Aveugles a tenu sa 6^e assemblée générale ordinaire

L'Association Togolaise des Aveugles (ATA) a tenu, le 26 janvier 2013 à son siège à Lomé, sa 6^e assemblée générale ordinaire en présence de M. Ricardo Plachetta, fondateur de l'ATA et de l'ONG « *La luce Venga* ». Au cours de la rencontre, un diplôme d'honneur lui a été décerné par les membres des associations des aveugles afin de lui témoigner leur reconnaissance pour tous ses bienfaits en faveur des personnes en situation de handicap.

L'assemblée a donné l'occasion aux membres de dresser le bilan des activités des années écoulées, de relever les succès enregistrés et les échecs.

Les statuts et le règlement intérieur ont été revisités et adoptés. Le bureau sortant a également dressé les rapports moral et financier de sa gestion. Le tout, dans le but d'apporter les correctifs nécessaires, de rectifier le tir en vue de donner un nouvel élan à l'association.

A l'issue de l'assemblée, un bureau de treize membres a été élu et dirigé par M. Komivi Germain

Ayassou.

A l'occasion, le directeur de cabinet du ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale Koffi Gani a témoigné la gratitude du gouvernement togolais au Pr. Riccardo Plachetta et à son association pour leur constance sollicitude en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes non voyantes et malvoyantes du Togo depuis 1967.

**Lisez et faites lire
FETAPH Info**

TCHAOUDJO/L'ATAL fait don à la léproserie de Kolwaré

Pour marquer la 60^e Journée mondiale de la lèpre, observée chaque année le dernier dimanche du mois de janvier, l'Association d'Aide aux Lépreux (ATAL) a fait don, le 3 février 2013, de vivres aux malades de la lèpre du centre de santé de Kolwaré, localité située à 200 Km à l'Est de Sokodé. Le don a été réceptionné par la responsable dudit centre, révérende sœur Antonietta Profumo en présence d'autres responsables ecclésiastiques et de personnalités administratives. Composé de sacs de maïs, du riz, du haricot, du sucre, de bidons d'huile, du sel, de boîtes de tomates et de sardine, le don est estimé à

environ 1.600.000 FCFA. Il a été remis par le secrétaire général de l'ATAL, M. N'Sougan Edoh, qui a saisi l'occasion pour adresser ses gratitudes à la Fondation Raoul Foléra, parrain des centres de traitement des lépreux à travers le monde.

Il convient de rappeler que c'est en 1935 que les sœurs de Notre-Dame des Apôtres qui étaient à Sokodé, venaient s'occuper des malades du centre de Kolwaré, qui aujourd'hui compte 48 pensionnaires, malades de la lèpre.

KERAN/ Une école pour malentendants et non voyants à Daouté

Le préfet de la Kéran, Atchartchao Gnanta a inauguré, le 9 février 2013, une école pour malentendants et non voyants, sise à Déouté au Sud de la ville de Kantè. C'était en présence de la promotrice de ladite école, Mlle Alisha William Bryson Mary, du

directeur régional de l'Action Sociale, Dao Aklesso et des invités.

L'école est construite à l'initiative de l'Association Humanitaire pour la Promotion de la Personne avec le Handicap (PROMO-HANDICAP). D'un coût total de 6.500.000Fcf, cet établissement de deux bâtiments est composé de deux salles de classe, de trois pièces pour logement des élèves, des sanitaires ainsi que deux forages à motricité humaine entièrement financé par l'Agence de Développement Américaine (USAID).

A l'occasion, les intervenants ont remercié les initiateurs, encouragé les parents à y inscrire leurs enfants atteints de surdité et appelé la communauté à apporter son appui aux élèves afin de faire de cette école un « *tremplin pour une parfaite réussite* ».

La coupure du ruban symbolique par le préfet Atchzrtchao Ganta, la visite des lieux et la distribution des dons de kaki aux élèves de l'école ont mis fin à la manifestation.

Créée en 1997, l'association humanitaire PROMO-HANDICAP œuvre aux côtés des personnes handicapées et assiste les enfants en difficultés. Pour cette année scolaire, l'école PROMO-HANDICAP a un effectif de 45 élèves malentendants et non voyants. La FETAPH y était représentée par M. Limazié M., président d'APHAKAK.

HAHO/ Membres des OSC et responsables locaux formés sur les droits des personnes handicapées

Du 29 mai au 1^{er} juin 2012, une trentaine de membres des Organisations de la Société civile (OSC) et de responsables locaux de la préfecture de Haho ont renforcé leurs capacités sur les droits des personnes handicapées. Cette formation de quatre jours, qui s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôpital de Notsè, a été organisée par l'ONG Belle Porte avec l'appui financier et technique de l'ONG allemande GIZ et INADES

Formation. Elle vise à faire connaître les droits des personnes handicapées en vue de les faire respecter. Les participants ont été entretenus sur le contenu de la convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils ont en outre été outillés sur le DSRP, le développement local inclusif, les droits de l'Homme et les droits des personnes en situation du handicap.

(Suite Page 7)

KOZAH/ Les droits des personnes handicapées enseignés aux transporteurs routiers

Une quarantaine de responsables, de délégués des syndicats des transporteurs routiers et des personnes handicapées ont pris part, les 22 et 23 juin à Kara, à un atelier de renforcement de capacités en matière de respect des droits des personnes handicapées. C'est une initiative de l'Association des personnes handicapées de la

Kozah (APHAK), avec l'appui financier de GIZ/Togo et INADES Formation, dans le cadre du lancement du projet « *Développement inclusif, appui à l'amélioration des conditions du transport des personnes handicapées dans la Région de la Kara* ». L'objectif est d'informer sur l'importance du

(Suite Page 7)

TCHAOU DJO / 518 enfants handicapés bénéficient de consultation médicale gratuite

Une campagne de consultation médicale gratuite, organisée en septembre 2012 à Kasséna dans la préfecture de Tchaoudjo, a permis d'examiner 518 enfants handicapés visuels, moteurs, auditifs, de crises convulsives, etc. Huit villages du district sanitaire de Tchaoudjo étaient concernés par cette campagne initiée par l'ONG Programme Action Sociale pour le Développement Intégral en Afrique (PASDI-Afrique) avec l'appui financier et technique de l'ONG Plan-Togo et Plan-Japon. L'action s'inscrit dans le cadre du projet « *Promotion des droits des enfants handicapés à travers la réadaptation à base communautaire dans le district sanitaire de Tchaoudjo* ».

Lancée à Kasséna en vue d'une prise en charge des 518 enfants préalablement identifiés, la consultation a consisté à évaluer les besoins médicaux et paramédicaux des enfants

handicapés en examinant chaque enfant, à établir des fiches individuelles et à proposer la conduite à tenir en vue d'une meilleure prise en charge.

Pour le secrétaire général de la préfecture de Tchaoudjo, M. Fama Tchatchibara, cette campagne est la preuve que les enfants handicapés, des laissés pour compte hier, sont aujourd'hui bénéficiaires des mêmes avantages que les autres enfants

en matière d'éducation, de soins et de formation.

La coordinatrice de zone au PASDI, Mme Virginie Amégan, le chargé régional des PEV (Programme Elargi de Vaccination), M. Ali Mouhamed et le coordinateur de parrainage à Plan-Togo Sokodé, M. Kamangua Kodjo Jean ont pris part à la cérémonie de lancement.

KARA / Des associations de la FETAPH se forment en plaidoyer et gestion de cycle de projets des personnes handicapées

Treize associations membres de la FETAPH des Régions des Savanes, de la Kara et de la Centrale ont pris part, du 16 au 20 avril 2012 à Kara, à un atelier de renforcement de leurs capacités en techniques de plaidoyer et en gestion de cycle de projets. Une initiative de l'ONG Handicap International en partenariat avec la FEATPH destinée à renforcer les capacités des associations membres

de la FETAPH pour un plaidoyer plus efficace auprès des autorités de leur localité en faveur des personnes handicapées. Il était également question d'outiller les participants sur l'élaboration et la gestion du cycle de projets. A l'occasion, le chef projet à la FETAPH, M. Sylvestre Kégué a indiqué que la tenue de cette rencontre fait suite à un besoin exprimé par les associations d'être outillées sur la gestion des cycles de projets.

L'atelier se situe dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Droit, Egalité, Citoyenneté, Solidarité, Inclusion des Personnes Handicapées* » (DECISIPH).

Les droits des personnes handicapées enseignés aux transporteurs routiers

(Suite de la Page 6)

respect, la protection des droits des personnes handicapées et la prise en compte de leur préoccupation dans la planification de leur programme. Il s'était également agi d'amener les participants à contribuer à la résolution des problèmes des personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie dans leurs communautés de base et d'œuvrer aussi à leur insertion socio-économique. Le président de l'APHAK, M. Matanosson Limaziè tout en justifiant la tenue de l'atelier a félicité le gouvernement pour sa lutte pour

l'intégration socio économique des personnes en situation du handicap.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le secrétaire général de la commune de Kara, M. Allassani Soulémana.

Membres des OSC et responsables locaux formés sur les droits des personnes handicapées

(Suite de la Page 6)

Les travaux ont été ouverts par le préfet de Haho, M. Awo Tchangani en présence de la représentante de GIZ antenne de Sokodé, Mme Hanne Maria, du représentant d'INADES Formation, M. Paul Kofi Agah et du chef de projet à la FETAPH, M. Sylvestre Kégué. Le directeur de

programme de l'ONG Belle Porte, M. Yawovi Assogba a adressé ses gratitude à tous ceux qui, par leur contribution, ont permis la tenue de cette assise et promis pérenniser le bon partenariat existant entre sa structure et la GIZ et INADES Formation.

Le Lycée d'Agoè Ouest remporte la 4^e édition

Le trophée de la 4^e édition du tournoi d'intégration scolaire des personnes handicapées est, cette année, allé au Lycée d'Agoè Ouest, vainqueur en finale de son homologue de Tokoin II par 3 buts contre 2 au stade d'Agoè. Le match de la 3^e place disputé en levée de rideaux a souri à l'équipe de Connaissance Plus, dominatrice de Réveil d'or par 2 buts à 0. La compétition débutée avec 16 établissements scolaires a été organisée par l'Association Togolaise pour les Droits Scolaires des Personnes Handicapées (ATDSPH).



Le capitaine du Lycée Agoè-Ouest reçoit la coupe du représentant du ministère des Sports, M. Ouro Akondo.

Les Lycées d'Agoè Ouest et de Tokoin II ont entamé la finale du tournoi d'intégration scolaire des personnes handicapées après le coup d'envoi donné par M. Katatchom Palacbawy, directeur de programme de la Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées (FETAPH).

Après plusieurs occasions manquées, les jeunes joueurs d'Agoè ont obtenu un penalty suite à une faute de main commise dans la surface à la 27^e mn. Atoukou Amir chargé de la sentence a ouvert le score pour son équipe. L'unique but a renvoyé ensuite les équipes à la pause.

Déterminée à la reprise, l'équipe du Lycée de Tokoin II a mis 17 minutes pour rétablir l'équilibre suite à une erreur grossière du gardien qui a relâché une balle poussée au fond des filets par Aziawonou Koffi.

Juste après l'égalisation,

Kamalou, Atoukou Amir sont passés à côté de bonnes occasions aux 68^e et 77^e min.

Le 3^e but d'Agoè qui tardait à venir a été finalement obtenu à la 81^e mn sur un penalty signalé sur le goal adverse pour un antieu en pleine surface de réparation. Missadji Kodjo a profité pour mettre le cuir au fond des filets. Dans le temps additionnel, le Lycée de Tokoin a également obtenu un penalty transformé par Agbaletsie Komlan qui a ainsi signé le 2^e but réducteur

de son équipe.

Un trophée, un ballon et une enveloppe ont constitué la récompense de l'équipe du Lycée d'Agoè reçue des mains du représentant du ministre des Sports et des Loisirs, M. Ouro Akondo Nazirou. Aussi, la 2^e équipe finaliste ainsi que la 3^e au classement ont-elles reçu des récompenses.

Ala s s a n i Kamalou est intervenu à moins de 2 minutes pour réaliser le 2^e but d'Agoè. Avec cette avance d'un but, la madresse a gagné le camp de Tokoin II. Ses joueurs Ala s s a n i

Pour le président de l'ATDSPH, M. Egbenyimon Eyessi, ce tournoi a été un canal pour montrer aux chefs d'établissements, enseignants et élèves qu'un enfant handicapé a besoin des soins particuliers pour son évolution. « *Le combat physique n'est pas intellectuel, je peux casser les deux jambes ou les deux bras mais, je peux valablement riva-*



M. Eyessi livrant ses impressions à l'issue de la finale. Derrière, en habit rayé, M. Katatchom.

liser avec les valides », a-t-il conclu.

Siméone DEAGBE



Avec le soutien financier de :





Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung



christoffel blindenmission
gemeinsam mehr erreichen